

AVIS PUBLIC

Régie de l'énergie

DEMANDE RELATIVE AU DOSSIER GÉNÉRIQUE PORTANT SUR L'ALLOCATION DES COÛTS ET LA STRUCTURE TARIFAIRE DE GAZ MÉTRO (DOSSIER R-3867-2013 PHASE 3)

La Régie de l'énergie (la Régie) tiendra une audience publique, dans le cadre de la phase 3 du dossier mentionné en objet, afin de procéder à l'examen de la demande de Société en commandite Gaz Métro (Gaz Métro) portant sur la méthode de détermination des coûts marginaux de prestation de service de long terme. La Régie joint à cet examen celui portant sur la méthodologie d'évaluation de la rentabilité de projets d'extension de réseau.

DEMANDES D'INTERVENTION

Toute personne intéressée à participer à la phase 3 du présent dossier doit déposer une demande d'intervention conformément au *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* (le Règlement) et aux instructions de la Régie contenues dans sa décision D-2016-169 au plus tard le **23 novembre 2016, à 12 h**. Cette demande doit également être transmise à Gaz Métro dans le même délai.

Les intervenants déjà reconnus aux phases 1 et 2 du présent dossier doivent signifier à la Régie leur intérêt à participer à l'examen de la phase 3. À cet égard, les intervenants intéressés devront satisfaire aux exigences du Règlement.

La demande de Gaz Métro, les documents afférents, le Règlement, de même que la décision D-2016-169 peuvent être consultés sur le site internet de la Régie au <http://www.regie-energie.qc.ca>.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie, par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

Le Secrétaire
Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888 873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca